

Le Comité de Direction de l'EPIC - Office de Tourisme, légalement convoqué le 18 janvier 2013 s'est réuni à la mairie de Bias sous la présidence de Monsieur Benoît DUPUY.

2013-11

## Délibération du Comité de Direction - mardi 29 janvier 2013

Etaient présents : Collège des élus

**Titulaires** : Messieurs Bosc Gaston, Cavalie Alain, Chauvel Pierre, Desplat Daniel, Dupuy Benoît, Lagarde Jean, Liot Vincent, Mingo Michel, Van Bosstraeten Michel, et Madame Prades Jeanine.

**Excusés** : Messieurs Alajouanine Bernard, Cavalie Alain, Garrigues André, Maxant Jean-Claude et Madame Lafinestre.

**Suppléants** : Madame Gruelles Monique.

Etaient présents : Collège des organisations intéressées au Tourisme

**Titulaires** : Messieurs Benedetti Didier, Compte Serge, Garnier Jean-François, Mesmin Bernard, Sachot Pascal et Madame Ribes.

**Excusés** : Mesdames Vogel Martine, Frecchiami Aline, Pagin Maud et Messieurs Ajon Bernard, Lafosse Jean Marie, Latour Jacques, Teyssedre Jacques.

**Suppléant** : Mesdames Crozat Thérèse, Lacoste Jeanine, Patat Radha et Monsieur Gheza.

\*\*\*\*\*

### 2013-11 : CAMPING LOT ET BASTIDES/TARIFS DES LOCATIONS, EMPLACEMENTS ET SERVICES MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2012-34

Monsieur le Président rappelle que lors de la réunion du 20 novembre 2012, le Comité de Direction a validé la grille tarifaire des prestations du Camping.

Or, il s'avère nécessaire d'apporter quelques modifications et compléments d'information.

La date d'ouverture du camping pour la saison 2013 sera du 26 mars au 28 septembre, aussi bien pour les emplacements que pour les locations.

La grille tarifaire suivante annule et remplace la précédente (délibération 2012-34) :  
(Document ci-joint)

Après débats, Monsieur le Président propose de

- valider et mettre en place la grille tarifaire telle que présentée.

Le Comité de direction, après en avoir délibéré :

**Valide** la mise en place des de la grille tarifaire pour le « Camping Lot et Bastides » telles que présentées.

Certifiée exécutoire, le **30 janvier 2013**

(Art. L. 2131.1 du CGCT)

*Résultat du vote*

*Votants : 21*

*Pour : 20*

*Contre : 00*

*Abstention : 01*

Fait et délibéré, les jours, mois et an  
susdits.

Villeneuve sur Lot, le 30 janvier 2013

Copie certifiée conforme

Le Président,

**Benoît DUPUY**